



Ijss et mi-temps thérapeutique

Par **alyia**, le **21/10/2011** à **11:00**

Bonjour,rnrnJe vous explique mon problème.rnJe suis en mi-temps thérapeutique depuis le mois de janvier 2011, depuis, mon employeur se doit d'envoyer les attestations de salaire, à mois échu, à ma Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin que je puisse être indemnisé de mes Indemnités Journalières. rnOr, tous les mois, mon employeur envoie des attestations incorrectes, mets beaucoup de temps pour régulariser la situation. La CPAM, envoie des "rapports" expliquant d'où vient le "problème" et leur dit exactement ce qu'ils doivent fournir mais en vain.rnPar exemple, pour le mois de Février, je n'ai reçu mes indemnités qu'au mois de Mai, Mars au mois de Juin et Avril en Juillet. Depuis, je n'ai plus rien. rnAujourd'hui, 21 Octobre 2011, la Sécurité Sociale vient de me verser mes IJSS pour une courte période en mai, soit 5 mois de retard.rnMa banque est tolérante car j'ai expliqué le soucis, mais tous les frais me sont quand même facturés. J'ai du faire un prêt pour faire face aux problèmes de trésoreries.rnCette situation ne peut plus perdurer.rnA qui dois-je m'adresser pour que tout ceci soit enfin fait correctement et que je ne me retrouve plus dans l'impasse comme tous les mois actuellement, pour savoir si je vais pouvoir payer mes charges qui elles continuent de seprélever, chose normale. Mais moi je n'ai rien demandé et fait tout en règle de mon côté.rnrnMerci pour votre aide.rnrnCdt.rnrnLaetitia

Par **pat76**, le **21/10/2011** à **18:24**

Bonjour LaetitiarnrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous lui indiquez que le fait qu'il ne remplisse pas correctement les attestations destinées à la CPAM et qu'il les envoie tardivement, vous cause à préjudice financier car vous percevez vos indemnités avec du retard et que cela ne peut plus durer.rnrnVous lui précisez que si la situation actuelle devait continuer, vous seriez alors dans

l'obligation de faire trancher le litige par le Conseil des Prud'hommes.
Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **alyia**, le **25/10/2011** à **10:44**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse.
Je leur ai déjà envoyé un courrier leur signifiant le problème, j'ai aussi envoyé un courrier à l'inspection du travail, mais je n'ai eu aucune réponse et aucune action de leur part.
Pensez vous que je puisse demander "réparation" par rapport au montant de mes frais bancaires que je vais chiffrer ce jour.